

Règlement jeu-concours



"JEU DE NOEL"

Jeu du 11 décembre au 19 décembre inclus

. Article I

La Commune de Brûlon, dont le siège est situé à la Mairie, Place Albert Liébault, 72000 LE MANS, organise, par l'intermédiaire de son service « Animation », un jeu du 11 au 19 décembre 2013, avec la collaboration des commerçants de Brûlon.

Article II

Ce jeu concours se déroulera du 11 au 19 décembre Il est destiné à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine. Nous n'acceptons qu'un seul bulletin de participation par famille (même adresse postale). Toute indication d'identité ou d'adresse fautive, erronée, incomplète entraînera l'élimination de la participation au tirage au sort. Seront éliminés d'office les formulaires reçus après la date limite indiquée et tous les formulaires portant des ratures, ou remplis de façon illisible ou pouvant prêter à litige.

Article IV

Pour participer à ce jeu, il suffit de remplir le bulletin de participation après l'avoir fait tamponner par 6 commerçants différents (voir liste des commerçants participants). Les bulletins sont à retirer :

- chez les commerçants participants :

Cocci Market, Boulangerie MIRALTY, Boulangerie BUREL, Café des Sports, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Fleuriste et horticulteur JAGUÉLIN, La Boule d'Or, Boucherie-Charcuterie LAVERGNE, ETS MARIAS, Audicé Institut, Pharmacie, Esprit'zen , Agora Coiffure, Garage COMPAIN, Garage POILVEZ

Le bulletin devra, ensuite, être déposé, dans une urne prévue à cet effet à l'accueil de la Mairie, Place Albert Liébault, 72350 Brûlon avant le Jeudi 19 décembre 2013 – 17h00. Le résultat sera donné le vendredi 20 décembre -20H50 avant le début du concert lors du goûter du père Noël.

Les horaires d'ouverture de la mairie : Mercredi et Samedi : 9h – 12h00 et lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h30

Article V

Les gagnants des lots proposés par les commerçants seront tirés au sort parmi les bulletins dûment remplis et ayant 6 tampons différents.

Le nom des gagnants seront connus à partir du vendredi 20 décembre 2013, à 20 heures 50 lors du goûter du père Noël au Prieuré.

Article VI

Les gagnants seront prévenus par téléphone et mail dans un délai de 7 jours après la date des résultats. Ils devront ensuite retirer leurs cadeaux chez les commerçants (1 gagnant par commerçant), munis d'une pièce d'identité, le vendredi 20 décembre à 18H00.

Article VII

Les gagnants ne pourront solliciter l'échange des lots contre un autre prix, ni contre des espèces, ni contre d'autres biens ou services. La municipalité de Brûlon, organisatrice, se réserve le droit de modifier les lots, sous réserve qu'ils soient de nature et de valeur équivalente à celle du lot mis en jeu. La Municipalité de Brûlon, organisatrice, ne remplacera pas tout prix perdu ou volé.

Article VIII

Toute contestation relative à ce jeu devra obligatoirement intervenir, par écrit, dans un délai maximum de un mois à compter de la date de publication des résultats et sera tranchée, en dernier ressort, par la Municipalité de Brûlon, organisatrice.

Article IX

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple par les participants, sans restriction ni réserve, du présent règlement.

Article X

Les coordonnées des participants seront traitées conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande écrite sur papier libre à la Société Organisatrice seule destinataire de ces informations.

Annexe 1 :

Liste des lots et valeurs :

NOM PARTICIPANT	LOT	VALEUR
LA BOULE D'OR	Cafetière et grille pain	50€
ESPRIT'ZEN	1 lisseur	
ETS MARIAIS	Cure tondeuse	24,50€
Cocci Market	1 bon d'achat 50€	
AGORA Coiffure	1 fer à friser	
Garage COMPAIN	1 kit main libre	59,90€
Boulangerie BUREL	Buche de Noël 6 pers	
Bar des Sports	1 caisse de Mousseux	25€
Boulangerie MIRAULT	Ballottins de chocolat	25€
Crédit Agricole		
Crédit Mutuel	1 plancha	50€
Boucherie Charcuterie	1 panier garni	31,9€
Pharmacie	1 diffuseur d'huiles essentielles	39€
Garage POILVEZ	1 forfait vidange	69€
Audicé Institut		
Fleuriste JAGUELIN	Grand Vase	40€
Horticulteur JAGUELIN	1 rosier sur tige	49€
TOTAL		